



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 29823

### Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les préoccupations des gynécologues médicaux. Celles-ci concernent l'avenir de leur profession à court comme à moyen et long termes. A court terme, ces médecins spécialistes s'inquiètent de la mise en place de la filière de soin et souhaiteraient que les textes officiels concernant « le médecin référent » spécifient explicitement que les gynécologues, comme les pédiatres d'ailleurs, peuvent être consultés en première intention. A moyen et long termes, les gynécologues médicaux s'inquiètent des conséquences qu'aurait pour les femmes françaises la disparition de leur profession qui, en l'état actuel, semble inéluctable. En effet, il y a encore quelques années, 260 gynécologues étaient formés par an en France : 130 obstétriciens et 130 gynécologues médicaux. Aujourd'hui le nombre de diplômés est limité à 80 par an et ceux-ci sont exclusivement des obstétriciens ou des chirurgiens. Il est vrai que cette réduction s'inscrit dans un contexte national de pénurie d'obstétriciens. Or, la filière de formation spécifique en gynécologie médicale n'existant plus depuis 1986, les futurs gynécologues sont désormais tous formés par la filière de l'internat. Pour les praticiens hospitaliers, l'urgence est à la formation de collaborateurs obstétriciens et les internes sont donc en priorité formés à cette spécialité. Cette évolution, si elle se confirmait, poserait de très sérieux problèmes à moyen et à long termes. Le rôle majeur des médecins-gynécologues, pour la prévention des cancers spécifiques des femmes mais aussi pour la mise en oeuvre des traitements d'accompagnement à la ménopause ou pour les prescriptions de contraception n'est plus à démontrer. Or, les progrès réalisés au cours de ces vingt dernières années, notamment en ce qui concerne la prévention des cancers féminins, ne peuvent être dissociés de la relation particulière et privilégiée que les femmes françaises, dans leur grande majorité, reconnaissent avoir nouée avec leur gynécologue, relation basée sur la confiance, l'écoute et le secret. Il serait extrêmement dommageable que de tels progrès soient remis en cause, pour les prochaines générations, par la disparition de la profession de gynécologue médical, telle qu'elle semble se profiler. Il lui demande donc, d'une part, s'il envisage de confirmer dans les textes officiels la possibilité pour chaque patiente de consulter son gynécologue librement, sans passer par l'intermédiaire de son médecin référent et, d'autre part, si des mesures sont envisagées afin que les jeunes françaises puissent bénéficier de la même qualité d'écoute, de prévention et de soins que leurs mères et cela tout au long de leur vie.

### Texte de la réponse

Il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de supprimer la pratique de la gynécologie médicale. Pour des raisons de législation européenne, les certificats d'études spéciaux, qui étaient une filière parallèle à l'internat pour devenir spécialiste en médecine, ont été supprimés en 1984. Après les études menées par le groupe de travail présidé par le professeur Nicolas, il a été décidé d'identifier trois choix supplémentaires au décours du concours d'internat, dont celui de gynéco-obstétrique. Cette décision est la seule qui permettra dès 1999 d'augmenter le nombre d'internes formés dans cette discipline. Il convient de noter que 50 % des internes en gynéco-obstétrique sont des femmes et l'expérience montre que les femmes spécialistes en gynéco-obstétrique s'orientent plutôt vers la gynécologie médicale. On peut donc penser que la moitié au moins de celles et ceux

qui sont ainsi formés par l'internat choisiront la gynécologie médicale plutôt que l'obstétrique. Les gynécologues médicaux et les obstétriciens ont établi un plan de formation en quatre ans. Ce plan comprend une base chirurgicale et une base obstétricale d'un an chacune puis deux ans de formation laissée au choix de l'interne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Destot](#)

**Circonscription :** Isère (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29823

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1999, page 2798

**Réponse publiée le :** 28 juin 1999, page 4031